

1601

16 juillet 1945.

Réorganisation de la représentation  
consulaire suisse aux Philippines.

Département politique. Proposition du 13 juillet 1945.

Comme on le sait, la colonie suisse de Manille a été très durement touchée par les événements de guerre dans le Pacifique et son sort ne laisse pas d'être préoccupant. Il résulte en effet des derniers renseignements reçus que nos compatriotes se trouvent en présence de très grandes difficultés et qu'il est indispensable et urgent de prendre les mesures qui s'imposent, d'une part, pour leur prêter une assistance effective, de l'autre, pour assurer la sauvegarde des très importants intérêts suisses aux Philippines évalués, avant la guerre, à une cinquantaine de millions de francs. Cette situation pénible a d'ailleurs conduit les porte-parole autorisés de la colonie à adresser à notre ministre à Washington, à l'intention des autorités fédérales, une requête pressante tendant à obtenir que la direction de notre consulat à Manille - qui n'a repris que tout récemment son activité qu'il s'était vu obligé de suspendre au début de l'année 1942, sur l'ordre des autorités militaires japonaises - soit confiée sans délai à un agent de carrière expérimenté, seul à même de s'entremettre efficacement, dans les circonstances actuelles, auprès des autorités philippines et américaines en faveur de nos nationaux.

La démarche de nos ressortissants ne comporte aucune désapprobation à l'égard de notre consul honoraire M. Albert Sidler, mais bien la constatation d'un état de fait auquel il apparaît essentiel de remédier. Les Suisses de Manille sont unanimes à reconnaître les éminents services rendus, durant un quart de siècle, par M. Sidler, notamment au cours des années troublées de 1942 à 1945 durant lesquelles ce représentant, malgré la fermeture imposée de son poste, ne s'employa pas moins officieusement, avec diligence et dévouement, au profit des quelques 400 administrés de son arrondissement consulaire. Mais aujourd'hui, âgé de 70 ans, fatigué par les trois années d'occupation japonaise qu'il a dû supporter et qui ont ébranlé sa santé, M. Sidler a manifesté le désir de se voir déchargé de fonctions qui, sous l'empire de circonstances exceptionnelles, sont devenues de plus en plus lourdes et complexes et auxquelles il ne se sent plus la force de se consacrer comme il conviendrait de le faire. Il a souligné, à cette occasion, que l'organisation actuelle de son consulat ne correspondant plus aux exigences de l'après-guerre, il approuvait à tous égards la démarche faite à Washington par les membres les plus en vue de la colonie, estimant comme eux que seul un consul de carrière qualifié serait en mesure de rendre désormais à Manille les services que nos compatriotes attendent de leur représentant. Il a consenti toutefois à rester en activité jusqu'au moment de l'arrivée du remplaçant qui lui aura été désigné.

De concert avec M. le ministre Bruggmann, le département politique a soumis ce problème à un examen approfondi et est arrivé à la conclusion qu'il était de toute nécessité, vu les intérêts considérables en jeu, de faire droit à la pétition des Suisses des Philippines et de rechercher sans plus attendre, au sein de notre personnel un successeur qualifié à M. Sidler.

Pour ce poste, le département politique a fixé le choix sur M. Oskar Schneider, chef de section de IIème classe à la division des affaires étrangères, à Berne.

Né le 4 juin 1898 à Gossau, originaire de Murg (St-Gall), M. Schneider est entré au service de la Confédération en 1916 et du département politique en 1925. Il fut attribué tout d'abord à la légation de Suisse à Paris, de 1925 à 1927, puis à Londres de 1927 à 1934. Transféré la même année à Dublin comme chef de chancellerie et premier collaborateur de notre consul général puis chargé d'affaires en Irlande, il y demeura jusqu'en juin 1939, époque à laquelle il fut désigné pour gérer, avec le titre de vice-consul, le consulat de Suisse à Dantzig. De retour à Berne en mai 1940, M. Schneider fut rattaché à la section des communications et des transports de la division des affaires étrangères, où, grâce à sa connaissance des langues, à son expérience du service et de l'étranger, les fonctions qui purent lui être confiées furent d'emblée celles d'un chef de section de IIème classe, grade auquel il accéda le 1er janvier 1944 après avoir été promu, deux ans plus tôt, à celui de rédacteur de IIème classe.

C'est dire que M. Schneider est particulièrement bien préparé pour succéder, à Manille, en qualité de consul de carrière, à notre représentant honoraire M. Sidler et qu'il saura, une fois de plus, se montrer à la hauteur de la tâche que le département politique désirerait lui confier.

Il convient d'ajouter que ce choix a rencontré l'entier assentiment de la division du commerce et de M. le ministre Bruggmann, à Washington.

Vu ce qui précède, le département politique propose et le Conseil

d é c i d e :

- 1) d'accepter, avec remerciements pour les services rendus, la démission de M. Albert Sidler de ses fonctions de consul honoraire de Suisse à Manille;
- 2) de nommer M. Oskar Schneider, chef de section de IIème classe à la division des affaires étrangères, de Murg (St-Gall), consul de carrière de Suisse à Manille;
- 3) de laisser au département politique le soin de fixer la date de l'entrée en fonction de M. Schneider à son nouveau poste et de régler, d'entente avec le département des finances et des douanes, les conséquences financières de cette décision.

A la chancellerie fédérale pour l'établissement du brevet de M. Schneider.

Extrait du procès-verbal au département politique (4 expl.) pour la suite à donner, au département des finances et des douanes, au département militaire, au département de justice et police et au département de l'économie publique (division du commerce) pour leur information.

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,

*Oskar Schneider*